

De la destruction des droits du travail

Le 11 janvier dernier, le Medef, syndicat patronal, a signé un accord avec trois syndicats de travailleurs, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. A eux trois ces derniers ont représenté 38% des votes aux dernières élections prud'homales, sur une participation de 25%. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) sera discuté au parlement pour être voté dans la loi en mai.

Les fédérations syndicales CGT et FO sont opposées à cet accord. En effet, la future loi dite de « sécurisation de l'emploi » par le PS, a pour but officiel d'inciter le patronat à préférer l'embauche par le CDI à celle par le CDD court. Le mécanisme, une hausse des taxes des CDD de moins de 3 mois, risque d'être inefficace : l'intérim peut être préféré aux contrats courts et n'est pas soumise à la hausse des taxes. De plus, cette future loi retire du CDI une partie de ses acquis sociaux.



Trois points importants de l'ANI sont brièvement repris ici¹ :

➤ Une grille de calcul pour les licenciements :

Cet accord fixe un prix sur les licenciements, permettant de planifier les coûts d'une fermeture de site. L'entreprise peut donc licencier plus facilement puisque cette possibilité est banalisée et que les coûts deviennent chiffrables, en fonction du nombre de salariés, de l'ancienneté...

➤ La « flexi-soumission » :

Concrètement, l'accord oblige les travailleurs à accepter de nouvelles contraintes, sous peine de licenciement. Ces contraintes peuvent être une baisse des salaires, une augmentation de temps de travail, un changement de poste ou de lieu de travail. Un simple refus de la part du salarié devient un motif de licenciement.

➤ Transposition d'un droit global à une négociation par entreprises :

Cet accord pousse à négocier par branches, voir par entreprises, des droits qui étaient ou qui devraient être identiques pour tous les travailleurs. Une étape de plus dans le morcellement et l'individualisation des luttes et des négociations, les travailleurs perdent donc en rapport de force.

¹ Pour plus de détails : <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article838>

De la destruction des droits du travail

Le 11 janvier dernier, le Medef, syndicat patronal, a signé un accord avec trois syndicats de travailleurs, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. A eux trois ces derniers ont représenté 38% des votes aux dernières élections prud'homales, sur une participation de 25%. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) sera discuté au parlement pour être voté dans la loi en mai.

Les fédérations syndicales CGT et FO sont opposées à cet accord. En effet, la future loi dite de « sécurisation de l'emploi » par le PS, a pour but officiel d'inciter le patronat à préférer l'embauche par le CDI à celle par le CDD court. Le mécanisme, une hausse des taxes des CDD de moins de 3 mois, risque d'être inefficace : l'intérim peut être préféré aux contrats courts et n'est pas soumise à la hausse des taxes. De plus, cette future loi retire du CDI une partie de ses acquis sociaux.



Trois points importants de l'ANI sont brièvement repris ici² :

➤ Une grille de calcul pour les licenciements :

Cet accord fixe un prix sur les licenciements, permettant de planifier les coûts d'une fermeture de site. L'entreprise peut donc licencier plus facilement puisque cette possibilité est banalisée et que les coûts deviennent chiffrables, en fonction du nombre de salariés, de l'ancienneté...

➤ La « flexi-soumission » :

Concrètement, l'accord oblige les travailleurs à accepter de nouvelles contraintes, sous peine de licenciement. Ces contraintes peuvent être une baisse des salaires, une augmentation de temps de travail, un changement de poste ou de lieu de travail. Un simple refus de la part du salarié devient un motif de licenciement.

➤ Transposition d'un droit global à une négociation par entreprises :

Cet accord pousse à négocier par branches, voir par entreprises, des droits qui étaient ou qui devraient être identiques pour tous les travailleurs. Une étape de plus dans le morcellement et l'individualisation des luttes et des négociations, les travailleurs perdent donc en rapport de force.

² Pour plus de détails : <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article838>

ANI ? Ah non ! Grève nationale contre l'ANI (Accord National Interprofessionnel)
Mardi 5 mars **manifestation à Compiègne, 10h cours Guynemer.**

Ce n'est pas un secret, dans le monde de l'entreprise on cherche à maximiser des profits. Tout ce qui n'est pas interdit et qui permet de gagner d'avantage d'argent est fait. Le code du travail est là pour mettre des barrières, imposer des limites, définir ce qui est socialement acceptable. Tout l'enjeu est de choisir ces limites, il s'agit d'une lutte politique. La journée de grève de mardi se place donc dans ce contexte.

Si en mai prochain les propositions de l'ANI sont votées au parlement c'est une étape victorieuse pour le Medef dans cette lutte. Pour appuyer sur les syndicats et le gouvernement, l'argumentaire est le suivant : notre économie est en perte de vitesse, la priorité est donc d'augmenter notre compétitivité pour se remettre à flot et éviter un effondrement. Il faut donc faire sauter des garde-fous sociaux pour courir plus vite financièrement. Si les trois syndicats signataires cherchent à négocier les modalités, ils sont d'accord sur le fond du raisonnement.

Dans un capitalisme mondialisé, le travailleur se doit d'être flexible. C'est-à-dire qu'il est de son devoir d'accepter ce que lui demande l'entreprise, ou en langue de bois « de s'adapter à la réalité de l'entreprise ». C'est la solution que les libéraux proposent pour qu'en contre partie le travailleur puisse garder son emploi, en augmentant son potentiel « compétitif ». C'est une solution individuelle qui s'impose à tous.

Pourquoi manifester ?

Nous ne pensons pas que la démocratie puisse se limiter à déposer une enveloppe dans une urne tous les 5 ans. Cette enveloppe contient un nom, choisit sur un groupe d'individus limité, portant des promesses à un instant T sur un programme global. Nous aspirons à un autre type de démocratie, moins hypocrite.

Le vote seul n'a jamais été une garantie d'un fonctionnement démocratique. En attendant, participer à des actions collectives, dont les grèves et les manifestations font partie, est une voie permettant de s'engager dans la vie politique. Si individuellement nous ne sommes qu'une goutte d'eau, se rassembler en collectif permet à la fois de construire nos visions politiques et de gagner en rapport de force pour s'opposer au pouvoir établi.

ANI ? Ah non ! Grève nationale contre l'ANI (Accord National Interprofessionnel)
Mardi 5 mars **manifestation à Compiègne, 10h cours Guynemer.**

Ce n'est pas un secret, dans le monde de l'entreprise on cherche à maximiser des profits. Tout ce qui n'est pas interdit et qui permet de gagner d'avantage d'argent est fait. Le code du travail est là pour mettre des barrières, imposer des limites, définir ce qui est socialement acceptable. Tout l'enjeu est de choisir ces limites, il s'agit d'une lutte politique. La journée de grève de mardi se place donc dans ce contexte.

Si en mai prochain les propositions de l'ANI sont votées au parlement c'est une étape victorieuse pour le Medef dans cette lutte. Pour appuyer sur les syndicats et le gouvernement, l'argumentaire est le suivant : notre économie est en perte de vitesse, la priorité est donc d'augmenter notre compétitivité pour se remettre à flot et éviter un effondrement. Il faut donc faire sauter des garde-fous sociaux pour courir plus vite financièrement. Si les trois syndicats signataires cherchent à négocier les modalités, ils sont d'accord sur le fond du raisonnement.

Dans un capitalisme mondialisé, le travailleur se doit d'être flexible. C'est-à-dire qu'il est de son devoir d'accepter ce que lui demande l'entreprise, ou en langue de bois « de s'adapter à la réalité de l'entreprise ». C'est la solution que les libéraux proposent pour qu'en contre partie le travailleur puisse garder son emploi, en augmentant son potentiel « compétitif ». C'est une solution individuelle qui s'impose à tous.

Pourquoi manifester ?

Nous ne pensons pas que la démocratie puisse se limiter à déposer une enveloppe dans une urne tous les 5 ans. Cette enveloppe contient un nom, choisit sur un groupe d'individus limité, portant des promesses à un instant T sur un programme global. Nous aspirons à un autre type de démocratie, moins hypocrite.

Le vote seul n'a jamais été une garantie d'un fonctionnement démocratique. En attendant, participer à des actions collectives, dont les grèves et les manifestations font partie, est une voie permettant de s'engager dans la vie politique. Si individuellement nous ne sommes qu'une goutte d'eau, se rassembler en collectif permet à la fois de construire nos visions politiques et de gagner en rapport de force pour s'opposer au pouvoir établi.